

A l'attention des
Elus et Elus politiques de Suisse romande

Genève, Lausanne, le 16 avril 2010

Madame, Monsieur,

Le Conseil fédéral doit statuer prochainement sur les besoins financiers de SRG SSR idée suisse. Un vif débat existe actuellement, particulièrement en Suisse alémanique, sur le thème de la redevance, qui constitue la principale source de financement de la radio télévision de service public. Nous souhaitons attirer votre attention sur les enjeux de la décision qui sera prise d'ici le mois de juin par le Conseil fédéral.

Notre syndicat représente plus de la moitié du personnel de la SSR. Nous sommes attachés aux valeurs du service public, et nous défendons ces valeurs également au sein de la SSR. Nous constatons que le débat autour de la redevance a pris une dimension idéologique qui tend à faire oublier la vocation de la radio télévision de service public et son importance pour la cohésion sociale en Suisse. En tant qu'acteur du monde des médias électroniques, représentant des personnes qui réalisent les programmes de radio et de télévision, nous vous proposons notre analyse de la situation, et vous invitons à intervenir dans ce sens auprès du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger. Vous trouverez en outre un argumentaire plus détaillé en annexe à ce courrier.

Rappelons que le rapport sur les besoins financiers de la SSR table sur une augmentation proportionnée de la redevance qui doit permettre de maintenir les ressources dont l'entreprise a besoin pour réaliser son mandat de service public, à savoir fournir un programme complet dans les quatre régions linguistiques de notre pays. Aujourd'hui, des voix hostiles ou mal informées remettent en question non seulement une augmentation proportionnée, mais aussi le montant actuel de la redevance. Si ces voix devaient jouer un rôle prépondérant dans la décision du Conseil fédéral, cela aurait pour conséquence une réduction sensible de l'offre et de la qualité des programmes au détriment des attentes et des besoins du public, ainsi qu'un affaiblissement des régions minoritaires au sein de la radio télévision de service public. Sans compter la disparition de postes de travail pour la Suisse romande, qui s'ajouterait à ceux déjà supprimés dans la presse écrite.

Ci-après, nous souhaitons attirer votre attention sur trois aspects qui nous paraissent fondamentaux pour comprendre les enjeux de cette question du point de vue de la Suisse romande.

1. **Limiter les ressources de la SSR met en danger la clé de répartition entre les régions linguistiques**

Aujourd'hui, les radios et télévisions des régions minoritaires, dont la Suisse romande, bénéficient d'une péréquation financière¹ favorable, qui leur permet de réaliser des programmes généralistes conformément à la Constitution fédérale et à la Loi Radio TV. Si les moyens de la SSR ne sont pas adaptés, il est à craindre que cette clé de répartition soit remise en question au nom de l'intérêt économique de la région dominante. Le risque est d'autant plus grand que des groupes d'intérêts existants contestent aujourd'hui déjà ce principe de solidarité fédérale.

| Région | Population | Moyens SSR |
|-------------------|------------|------------|
| Suisse italienne | 4% | 23% |
| Suisse romande | 24% | 34% |
| Suisse alémanique | 72% | 45% |

Nous pensons que la clé de répartition actuelle est une bonne illustration du rôle que doit remplir un service public au bénéfice de la collectivité. Tout comme la Poste doit garantir une desserte dans les régions les plus reculées, la radio télévision de service public doit offrir des programmes de qualité comparable dans toutes les régions du pays.

Non seulement une réduction de l'offre et de la qualité des programmes dans la région romande aurait des conséquences néfastes pour les différents publics qui y sont attachés, mais elle affecterait inévitablement la pluralité des points de vue, la diversité et la vivacité du débat politique, ainsi que la production et la richesse culturelle régionale. Des domaines dans lesquels la SSR est un acteur clé, précisément parce qu'elle est une radio télévision de service public et qu'il n'existe aucune alternative commerciale rentable.

2. La redevance contribue à la cohésion sociale

La radio et la télévision de service public sont devenues, au fil des décennies, un ciment social important dans notre pays, en offrant des programmes diversifiés et complets à des publics eux aussi très divers. Avec sa pluralité linguistique, géographique et sociale, la Suisse présente des caractéristiques tout à fait exceptionnelles, qui rendent non pertinente une comparaison avec l'étranger. Remettre en question le montant de la redevance en ignorant ces aspects, c'est toucher au fédéralisme, l'un des fondements de la cohésion sociale dans notre pays.

3. Les grands groupes étrangers plutôt que le marché intérieur

Sans moyens adéquats, la radio télévision de service public devra céder du terrain, mais le terrain abandonné ne bénéficiera pas pour autant aux autres médias du marché intérieur. En effet, celui-ci ira aux grands groupes étrangers, qui se partageront le gâteau publicitaire. A contrario, une adaptation raisonnable de la redevance donnerait un ballon d'oxygène à la presse écrite en libérant la SSR de la pression publicitaire.

Madame, Monsieur, nous espérons que vous accueillerez favorablement notre démarche et, le cas échéant, vous invitons à soutenir la SSR et sa mission de service public auprès du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, et recueillons volontiers vos questions et remarques éventuelles sur la page internet que nous consacrons à cet objet: <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?rubrique183>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre plus sincère considération.

Mireille Senn
Présidente du groupe Genève

Didier Rossat
Président du groupe Lausanne

